

Collège d'Anjou
2025-2026

Comprendre et agir face à la violence et l'intimidation



Guide d'accompagnement pour les
parents



Chers parents,

Votre collaboration est essentielle dans la mise en place d'un plan de prévention de la violence et de l'intimidation adéquat et efficace.

Un climat scolaire positif et un milieu d'apprentissage sécuritaire favorisent le bien-être et la réussite de nos élèves.

Au travers de ces quelques pages, vous trouverez de nombreuses informations concernant la prévention et la prise en charge de la violence et l'intimidation au sein de notre établissement.

Qu'est-ce que l'intimidation?

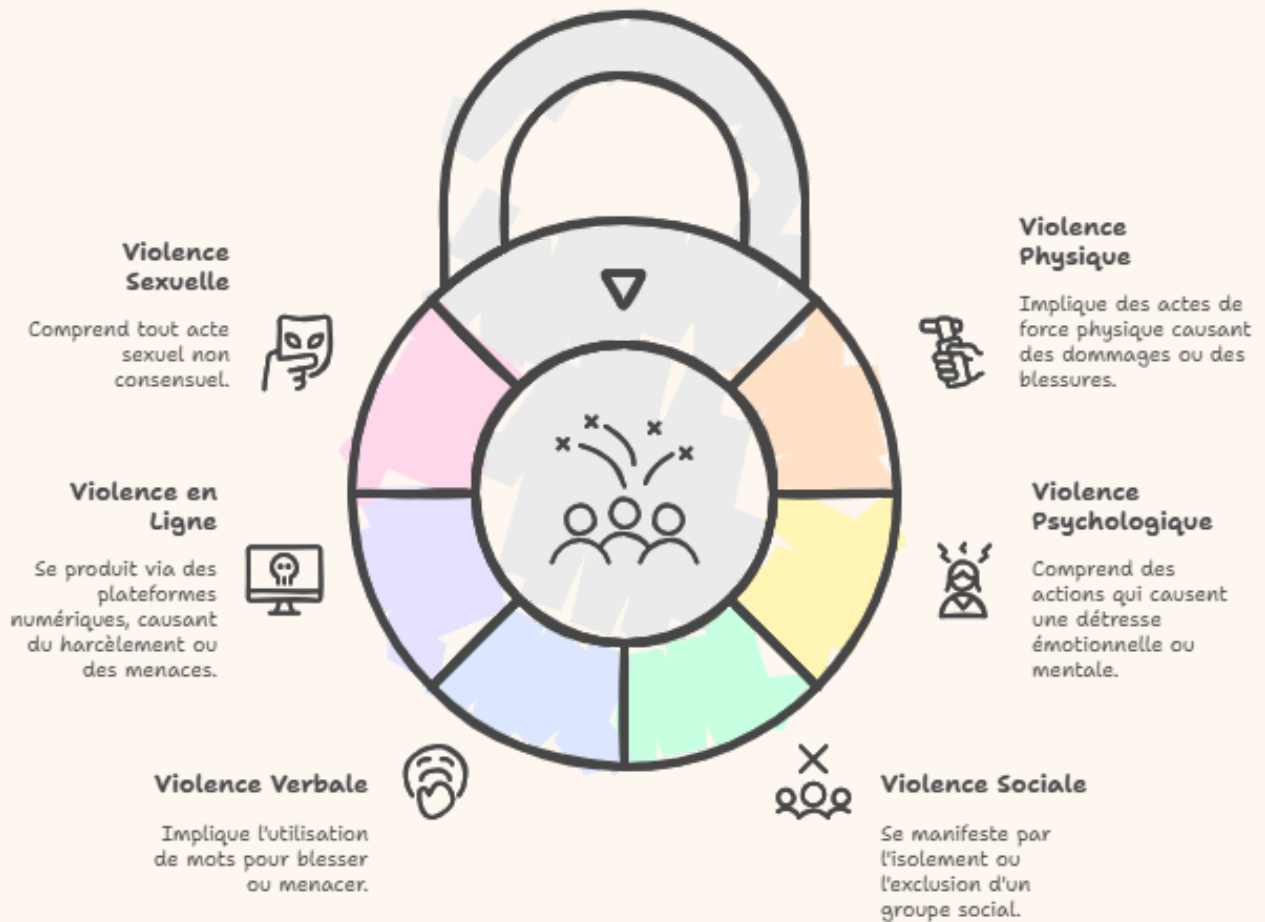
Il est important de ne pas confondre intimidation et conflit. Un conflit est un événement isolé survenant entre des élèves.

Pour parler d'intimidation, les critères suivants doivent être présents.

Cycle de l'intimidation



Formes de Violence



Indices à surveiller

Mon enfant est victime

- Semble plus sensible, gêné, réservé ou nerveux
- Sentiment d'être différents des autres
- Comportement soumis ou passif
- Recherche à être prêt de l'adulte
- Présente des symptômes physiques (blessures, maux de tête, maux de ventre)
- Affiche un air triste ou malheureux
- Présente une humeur variable
- Nie les faits, tente de cacher des choses
- S'isole, s'absente de l'école

Mon enfant est l'intimidateur

- Difficultés dans la gestion des conflits et des émotions
- Tendance à interpréter l'information sociale de façon erronée
- Besoin de dominer
- Éprouve de la culpabilité ou des remords
- Peut faire preuve de peu d'empathie
- Donne une fausse image d'assurance ou de confiance

Le rôle des témoins

Le rôle des témoins est primordial dans les situations de violence ou d'intimidation. Le témoin actif (celui qui défend et dénonce une situation) joue un rôle majeur dans la prévention. Si votre enfant vous rapporte avoir été témoin d'une situation de violence ou d'intimidation, encouragez-le à prendre position et à dénoncer la situation.

Un témoin passif ou celui qui encourage par le rire est aussi responsable que l'agresseur.

Comment accompagner mon enfant?

Peu importe le rôle dans lequel votre enfant se trouve, il est essentiel de faire preuve d'écoute.

- Établissez la nature des faits
- Amener votre enfant à dénoncer les comportements et les gens impliqués
- Prenez rendez-vous avec M. Bruno Gaulin ou contacter le service d'aide à l'élève
- Accompagner votre enfant dans la démarche, tout en favorisant son autonomie dans la gestion de la problématique
- Discuter avec votre enfant de la violence, de la violence sexuelle, de l'intimidation, des réseaux sociaux et de l'influence des amis
- Renforcez les comportements positifs

Prévention en matière de violence et d'intimidation

Au collège de nombreuses mesures sont mises en place afin de promouvoir un climat scolaire positif et de prévenir la violence et l'intimidation.

- Semaine sans stress - 1ère secondaire
- Journée d'estime de soi - 1ère secondaire
- Conférences de sensibilisation aux différences - 1ère secondaire
- Conférence sur la cyberintimidation SPVM - 1ère secondaire
- Conférence sur la lecture du Cri - 1ère secondaire
- Atelier sur l'estime de soi et l'image corporelle - 1ère secondaire
- Atelier portant sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre - 1ère secondaire
- Pièce de théâtre sur l'intimidation - 2e secondaire
- Pièce de théâtre portant sur la santé mentale - 3e secondaire
- Conférence sur le civisme SPVM - 4e secondaire
- Atelier portant sur les inégalités sexuelles - 5e secondaire
- Journée nationale de la vérité et de la conciliation
- Journées de prévention contre l'intimidation
- Journée contre l'homophobie et la transphobie
- Journées autour du globe
- Mois de l'histoire des noirs
- Code de vie : respect, engagement et ouverture

Prévention en matière de violence à caractère sexuel

Au collège, de nombreuses mesures sont mises en place afin de promouvoir des relations saines et positives et de prévenir les violences à caractère sexuel et les violences dans les relations amoureuses.

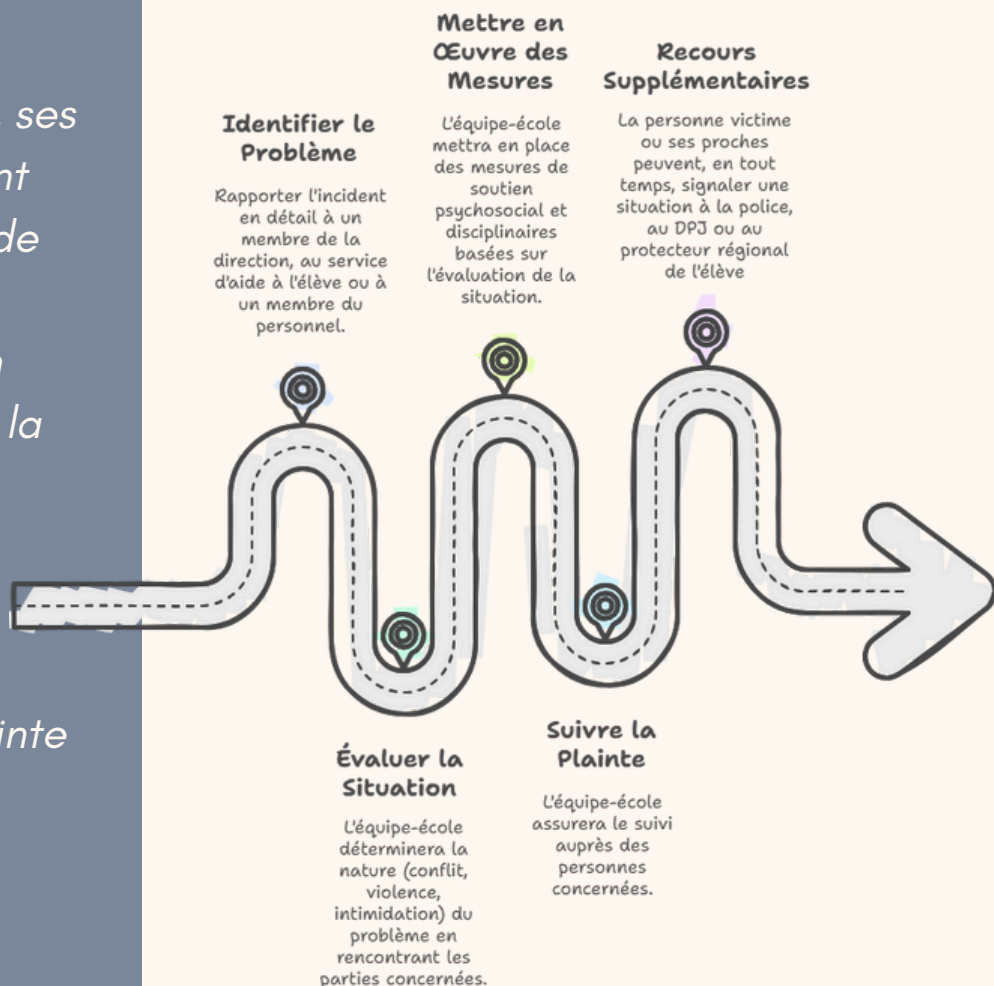
- Programme complet d'éducation à la sexualité de secondaire 1 à 5
- Atelier portant sur le consentement et les violences à caractère sexuel - 2^e secondaire
- Atelier portant sur les violences sexuelles - 3^e secondaire
- Atelier portant sur la consommation, la sexualité et le consentement - 4^e secondaire
- Atelier portant sur l'agentivité sexuelle - 5^e secondaire
- Atelier portant sur la violence conjugale - 5^e secondaire
- Conférence portant sur l'exploitation sexuelle - 5^e secondaire
- Projet SEXTO visant à prévenir la diffusion d'image à caractère sexuel

Porter plainte

Un enfant victime ou témoin, ses parents ou un proche peuvent porter plainte à l'école afin de dénoncer une situation de violence ou d'intimidation en s'adressant à un membre de la direction ou du personnel scolaire.

Une fois la plainte prise en charge, la trajectoire de plainte suivante s'enclenche:

Trajectoire de plainte



Sanctions disciplinaires possibles

Selon la gravité de la situation et de l'évaluation de l'équipe école, les sanctions peuvent être:

Réflexion, rencontre de médiation, lettre d'excuses, suspension interne, suspension externe, rencontre de parents, contrat d'engagement, rencontre avec l'agent sociocommunautaire, expulsion

Mesure de confidentialité dans le cas d'une plainte

Les informations sur l'identité des personnes impliquées dans une situation de violence ou d'intimidation seront traitées de façon confidentielle par l'équipe-école.

À noter que si l'équipe juge que la sécurité d'un élève est compromise, la confidentialité sera levée. Aussi, notamment dans le cas des violences à caractère sexuel, lorsqu'un signalement à la DPJ doit être effectué, la loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) autorise la levée de la confidentialité.

Merci de votre implication

Votre engagement auprès de vos enfants est essentielle afin de favoriser un climat scolaire sécuritaire et positif.

Merci de votre précieuse implication pour faire du Collège d'Anjou un milieu de vie agréable, où les élèves s'épanouissent et grandissent.

Vous retrouverez la version complète du plan de prévention de la violence et de l'intimidation sur le site internet du Collège d'Anjou.

Ressources disponibles

Équipe - école

Bruno Gaulin, *directeur des services aux élèves*: bgaulin@collegedanjou.com ; 514-322-8111 poste 229

Andréanne Borduas, *responsable du service d'aide à l'élève et sexologue*: aborduas-bouneau@collegedanjou.com; 514-322-8111 poste 123

Daphné Proulx-Beauregard, *psychoéducatrice*: dproulx-beauregard@collegedanjou.com; 514-322-8111 poste 122

Nermishka Desrosiers, *T.E.S 1er cycle*: ndesrosiers@collegedanjou.com; 514-322-8111 poste 124

Ricky Jean-Louis, *T.E.S 2e cycle*: rjean-louis@collegedanjou.com; 514-322-8111 poste 121

Ressources externes

Tel-jeunes : 1800-263-2266

Jeunesse, j'écoute: 1800-668-6868

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC): 514-277-9860

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) : 514-251-0323

SOS violence conjugale: 1800-363-9010

Pour effectuer un signalement au DPJ

DPJ Montréal : 514-896-3100

Pour signaler un évènement à la police

911 ou poste quartier (Anjou) : 514-280-0146

Pour porter plainte au protecteur régional de l'élève

plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca ou 1833-420-5233